

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 03 10 2024

Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-17 MARCHES PUBLICS (1.1) – ATTRIBUTION DE DEUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BASE NAUTIQUE ANDRE VECKER A TOUL

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 26 SEPTEMBRE 2024 <u>DATE DE PUBLICATION</u>: 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry,			
<u>présents</u> :	CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre,			
	PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de P			
	Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la supplé de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GU Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MA Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane)			
procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GAS				
	TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de			
	LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard,			
	PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier,			
	CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel),			
	ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB			
	Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice,			
	CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima,			
	MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de			
	MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline,			
	FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.			
<u>Etaient</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAR Isabel, LALANCE			
<u>excusés :</u>	Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François,			
	DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,			
Avis de	13 avis de procuration			
procuration:	13 avis de procuration			
procuration.				
Avis de	2 avis de suppléance			
suppléance :				
Secrétaire	Fabrice DE SANTIS			
de séance :				
Nombre de	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.			
présents :				
Nombre de	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin			
votants:				

Compte tenu des adaptations nécessaires à l'attribution de ces marchés, lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire avait autorisé le Président, représentant de l'acheteur, à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 dans la limitation de ces marchés, lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire avait autorisé le Président, représentant de l'acheteur, à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 dans la limitation de ces marchés, lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire avait autorisé le Président, représentant de l'acheteur, à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 dans la limitation de ces marchés, lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire avait autorisé le Président, représentant de l'acheteur, à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 dans la limitation de ces marchés, lors de l'acheteur, à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 dans la limitation de ces marchés, lors de l'acheteur, à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 dans la limitation de ces marchés, lors de l'acheteur, à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 dans la limitation de ces marchés, lors de l'acheteur, à l'acheteur, à l'acheteur, à l'acheteur, à l'acheteur, l'acheteur,

le 07/10/2024 Application agréée E-legalite.com À la suite de la mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, les offres reçues excèdent ce montant. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour autoriser le Président à signer ce marché.

Le Président, représentant de l'acheteur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, en application des articles L2120-1-2°, L2123-1-1°, R2123-1-1° et R2131-12-2° dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les travaux de réhabilitation / restructuration de la base nautique André Vecker à Toul selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- deux lots d'un marché divisé en 17 lots (lots n°14 et 15)
- publication du 14 août 2024 sur le profil acheteur de la communauté de communes Terres Touloises, et au BOAMP

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu la délibération du conseil communautaire 2020-04-09 en date du 10 septembre 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres propre à la communauté de communes Terres Touloises,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-03-02 en date du 27 Juin 2024 autorisant le Président, représentant de l'acheteur à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 avec les entreprises suite à la nouvelle procédure de consultation en procédure adaptée et avis de la commission consultative des marchés qui sera à réunir à cet effet dans la limite d'une enveloppe restante à attribuer estimée à 360 000 € TTC,

Vu le dépassement de l'enveloppe restante à attribuer précitée, une nouvelle autorisation de signature doit être accordée au Président,

Vu l'avis de la commission consultative des marchés réunie le 2 octobre 2024,

Considérant le rapport d'analyses des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à R2152-12 du code de la commande publique, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir prix des prestations (50%) et valeur technique (50%),

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer les marchés comme suit et d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants :

Objet	Titulaire	Estimatif (selon CDPGF)		
(N° de marché)		en € HT	en € TTC	
Réhabilitation / Restructuration de la base nautique André Vecker à Toul (2024_PA_01B)				
Lot n°14 – Électricité (2024_PA_01_14)	Entreprise DRU ET RICHARD	116 362,77 €	139 635,32 € pase + PSE)	
Lot n°15 – Chauffage – Ventilation – Plomberie (2024_PA_01_15)	Entreprise LHERITIER TERTIAIRE	226 223,39 €	271 468,07 €	

99_DE-054-200070563-20241003-2024_04_17-

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le Président, représentant de l'acheteur à signer et notifier le marché de travaux des lots n° 14 et 15 avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,

étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget principal – opération 1903.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX